

# CH\_VB 87.323 vom 19. Dezember 1986

Bundesverwaltung, 1986-12-19, DE

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch\\_vb\\_87.323](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_87.323)

FR: CH\_VB 87.323 du 19 décembre 1986

IT: CH\_VB 87.323 del 19 dicembre 1986

## Erwägungen

### E. 1

Förderungsmassnahmen -Anpassung der Uebnahmepreise aufgrund sparsamer Verwendung von Hilfsstoffen (Pestizide, betriebsfremde Dünger); -Ausgleich von Ertragsausfällen, die entstehen, weil auf Umwelt, Natur und Landschaft Rücksicht genommen wird;

### E. 2

Abgaben auf chemischen Hilfsstoffen (Behandlungsmittel, Kunstdünger);

### E. 3

Un programme de soutien à la conversion d'exploitations conventionnelles à la culture biologique. Mitunterzeichner - Cosignataires: Bäumlín, Bundi, Eggenberg-Thun, Euler, Fehr, Friedli, Hubacher, Jaggi, Lanz, Leuenberger Moritz, Mauch, Meizoz, Morf, Nauer, Ott, Pitte loud, Reimann, Robbiani, Rubi, Ruffy, Stappung, Uchtenha gen, Vannay, Weber-Arbon (24) Schriftliche Begründung - Développement par écrit La problématique de la surproduction agricole, qui se manifeste actuellement dans pratiquement tous les secteurs, fait apparaître au plan économique ce qui, au niveau des effets sociaux (concentration) et écologiques, était patent depuis longtemps. Chacun s'accorde qu'il est aujourd'hui nécessaire de corriger cette évolution, d'autant qu'elle est largement due aux instruments d'orientation et de prise en charge mis en place en matière de production agricole. Alors que d'aucuns visent à supprimer du moins partiellement ces instruments, nous pensons qu'il convient d'en faire un usage différent. Le Sixième rapport sur l'agriculture contient d'ailleurs des indications dans ce sens, les mesures de concrétisation n'étant toutefois pas encore apparues. Il est grand temps de moduler les instruments de la politique agricole de manière à obtenir une agriculture vraiment respectueuse de l'environnement, et de cesser de pénaliser, comme c'est le cas actuellement, ceux des producteurs qui font déjà un effort particulier dans ce sens. Soulager la pression sur le marché, c'est soulager aussi celle sur l'environnement, les sols, les animaux de rente, et finalement sur l'agriculture elle-même, et c'est aussi favoriser la qualité de la production. Seuls seraient pénalisés ceux qui, à l'abri de la politique actuelle, ont développé de grandes exploitations industrielles à intensivité excessive. D'ailleurs, le Groupe ment des populations de montagne (SAB) ne s'y est pas trompé: il présente, dans un récent rapport consacré aux disparités de revenus dans l'agriculture entre plaine et montagne, une série de mesures dont, précisément, la taxation des agents auxiliaires. Rappelons enfin qu'après l'incendie de Schweizerhalle la nécessité d'une réduction de l'emploi des produits chimiques ne peut plus être contestée. C'est ce qu'il s'agit maintenant de mettre en oeuvre en orientant véritablement la politique agricole dans le sens de la qualité et du respect de l'environnement. Cette réorientation bénéficiera finalement aussi indirectement à

l'agriculture de montagne qui est une utilisatrice très faible de produits auxiliaires.

Schriftliche Stellungnahme des Bundesrates vom 20. Mai 1987 Rapport écrit du Conseil fédéral du 20 mai 1987 La production de denrées alimentaires de haute qualité et le maintien d'un environnement offrant des conditions de vie valables occupent une place de choix dans la politique agricole. Le Conseil fédéral l'a clairement souligné dans son 6e rapport sur l'agriculture. Ces derniers temps, des efforts particuliers ont été déployés en vue d'introduire, le cas échéant, de renforcer les mesures allant dans le sens d'une prise en compte plus conséquente des aspects écologiques au niveau de la production agricole. Dans ce contexte, les mesures mises à discussion par l'auteur de la motion constituent aussi une approche possible. Vu leur complexité, il importe toutefois, avant de penser à les introduire, de les examiner sous tous les aspects écologique, économique et administratif. Cette exigence est valable notamment pour les contributions destinées à compenser l'application de méthodes d'exploitation respectueuses de l'environnement et pour le renchérissement des agents de production agricole (engrais et produits phytosanitaires, p. ex.). Les études nécessaires sont en cours. Il ressort de ce qui précède que le Conseil fédéral approuve l'orientation souhaitée par l'auteur de la motion. Cependant, de par sa teneur, l'intervention équivaut à une demande d'examen; c'est pourquoi le Conseil fédéral ne peut l'accepter que sous la forme d'un postulat. Lors d'interventions précédentes préconisant des objectifs semblables, il a déjà témoigné de sa volonté d'entreprendre, voire de poursuivre l'examen qui s'impose.

Schriftliche Erklärung des Bundesrates Déclaration écrite du Conseil fédéral Le Conseil fédéral propose de transformer la motion en postulat. Ueberwiesen als Postulat - Transmis comme postulat #ST# 87.394 Motion Jaeger Landwirtschaftliche Hilfsstoffe. Lenkungsabgabe Materières auxiliaires de l'agriculture. Taxe d'orientation Wortlaut der Motion vom 20. März 1987 Der Bundesrat wird beauftragt, eine Vorlage auszuarbeiten, wonach: a. Chemische Hilfsstoffe für die Landwirtschaft, insbesondere Handelsdünger und Pestizide, einer Lenkungsabgabe zu unterwerfen sind; b. die Abgabe entsprechend der Umweltbelastung dieser Hilfsstoffe abzustufen ist; c. der Ertrag dieser Abgabe an die Landwirte im Verhältnis zur kultivierten Fläche zurückerstattet wird oder aber zur Förderung besonders umwelt- oder tiergerechter Produktionsmethoden verwendet wird.

Texte de la motion du 20 mars 1987 Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un projet prévoyant que: a. les matières chimiques auxiliaires de l'agriculture, notamment les engrais commerciaux et les pesticides, sont soumis à une taxe d'orientation; b. cette taxe doit être calculée en fonction de la pollution provoquée par les matières en question; c. Le produit de cette taxe sera soit remboursé aux agriculteurs proportionnellement à la surface qu'ils cultivent, soit utilisé pour encourager les méthodes de production, surtout celles qui tiennent particulièrement compte de l'environnement et des prescriptions sur la protection des animaux.

Mitunterzeichner - Cosignataires: Biel, Borei, Braunschweig, Deneys, Dünki, Euler, Gloor, Grendelmeier, Günter, Jaggi, Leuenberger Moritz, Longet, Maeder-Appenzoll, Mauch, Müller-Aargau, Neukomm, Gehen, Rebeaud, Ruffy, Seiler, Stappung, Uchtenhagen, Weder-Basel, Widmer, Zwiggart (25)

Schriftliche Begründung - Développement par écrit Der massive Einsatz chemischer Hilfsstoffe ist eine der Ursachen unserer intensiven landwirtschaftlichen Produktion und damit der Absatz- und Umweltprobleme im Bereich der Agrarwirtschaft. Eine Reduktion des Einsatzes derartiger

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Motion Longet Landwirtschaft und Umwelt. Harmonisierung Motion Longet Agriculture et environnement. Harmonisation In Amtliches Bulletin der

Bundesversammlung Dans Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale In Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale Jahr 1987 Année Anno Band II Volume Volume Session Sommersession Session Session d'été Sessione Sessione estiva Rat Nationalrat Conseil Conseil national Consiglio Consiglio nazionale Sitzung 16 Séance Seduta Geschäftsnummer 87.323 Numéro d'objet Numero dell'oggetto Datum 19.06.1987 - 08:00 Date Data Seite 987-988 Page Pagina Ref. No 20 015 499 Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung. Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale. Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.